

Question 12 :

Compte tenu des restrictions de mobilité et des arrangements de travail à domicile que beaucoup d'entre nous connaissent face à COVID-19, Transports Canada envisagerait-il d'accepter les versions électroniques des propositions techniques et de coûts?

Réponse 12:

Les versions électroniques des propositions soumises par courriel seront acceptées. Envoyez votre proposition par courriel à kristen.scott@tc.ca. La proposition technique et la proposition financière doivent être soumises comme deux pièces jointes distinctes dans le courriel.

Le courriel incluant la proposition technique et la proposition de coût doit être reçu au plus tard à 14 h, heure avancée de l'Est (HAE), le jeudi 30 avril, 2020.

Question 13 :

Le critère obligatoire M2 indique que "le soumissionnaire doit démontrer qu'au moins un membre de l'équipe du projet proposée a la capacité de faire des affaires en anglais et en français à un niveau intermédiaire ou avancé, conformément à la section 16 de l'énoncé des travaux". Pouvez-vous préciser ce que vous accepteriez comme démonstration acceptable de cette capacité - un test spécifique ou un type de documentation spécifique est-il requis ? Par exemple, un francophone ou un non-francophone qui a effectué des tâches en français dans le cadre de projets antérieurs peut ne pas avoir passé d'examen de compétence afin de démontrer qu'il a atteint le niveau spécifié dans la demande de proposition. Comment ces personnes pourraient-elles démontrer qu'elles possèdent les capacités acceptables ?

Réponse 13:

Si un soumissionnaire propose une ressource dont la deuxième langue est le français ou l'anglais, il doit démontrer que la personne peut travailler dans cette deuxième langue. Cela peut être démontré en fournissant une copie d'un test de compétence linguistique, ou en fournissant la preuve qu'une partie de ses études a été effectuée dans cette deuxième langue, ou en fournissant une copie du relevé de notes, de l'école secondaire, de l'université ou du collège, de la ressource proposée indiquant qu'elle a suivi avec succès un cours de niveau intermédiaire dans sa deuxième langue, le français ou l'anglais. Le soumissionnaire peut également satisfaire au niveau M2 en démontrant que la ressource proposée a cinq ans d'expérience professionnelle dans sa deuxième langue, le français ou l'anglais, lorsque la principale langue de communication était cette deuxième langue.